

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 18 mars 2026

Procès-verbal N° 30

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, MM. Guy MARTIN, Lionel ERAY, Jean-Claude PIBOIN ,
Eric GADAT

COMPÉTITIONS MASCULINES

La Commission souhaite la bienvenue à notre nouveau membre, Monsieur Eric GADAT.

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

RAPPEL : à compter du 1^{er} mars 2026, les rencontres seront programmées à 15h et les levers de rideau à 12h30.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

Le prochain tirage des demi-finales des Coupes Départementales (Coupe du Conseil Départemental, Coupe du District/Sport Comm, Coupe de l'Amitié et Coupe Féminines BEAUTY SUCCESS) se déroulera le vendredi 10 avril 2026 à 18h30 au siège de SPORT COMM, 41 Bld du Pré Plantin 58000 NEVERS

1 – MATCHS NON JOUÉS

La commission informe les clubs, que les rencontres ont été positionnées à ce jour, en tenant compte des tours de Coupe du 01 et 22 mars. La commission se donne la possibilité de changer des dates en fonction des prochains résultats des Coupes. Elle s'engage à prévenir les clubs rapidement.

Départemental 1

POUGUES 1 / ST BENIN 1 – match n° 50578.2 du 19/04/26 (Fête de la N7) – fixé le 22/03/26

NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / CORBIGNY 1 – match n° 50582.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26.

CHARRIN 1 / RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 – match n°53963417 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026

POUGUES 1 / CIE IMPHY 1 – match n°53963418 du 15/02/26 – Fixé le 05/04/26

MOULINS 1 / GARCHIZY 2 – match n°53963419 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

ST BENIN 1 / ESN58 1 – match n°53963420 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

FOURCHAMBAULT 1 / CLAMECY 2 – match n°53963422 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

ESN58 1 / MOULINS 1 – match n°53963425 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

NEVERS CHALLUY SERMOISE 2 / FOURCHAMBAULT 1 – match n°53963426 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

CLAMECY 2 / CORBIGNY 1 – match n°53963424 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

GARCHIZY 2 / POUGUES 1 – match n°53963428 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

Départemental 2 poule A

NEVERS BANLAY 2 / POUILLY 1 – match n° 50470.1 du 08/02/26 (FR Futsal) – fixé le 05/04/26

MARZY 1 / CHAULGNES 1 – match n° 50469.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

ALLIGNY ST AMAND 1 / COULANGES 2 – match n° 50472.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

NEVERS BANLAY 2 / NARCY 1 – match n° 50428.2 du 15/02/26 (arrêté municipal) –fixé le 22/03/26

ALLIGNY ST AMAND 1 / FC NEVERS 2 – match n° 50432.2 du 15/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

POUILLY 1 / COSNE 3 – match n°53960125 du 15/02/26 – fixé le 03/05/2026

VARZY 1 / GARCHIZY FR PORT 1 – match n°53960127 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

FC NEVERS 2 / VARZY 1 – match n°53960130 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 08/05/26

NARCY 1 / MARZY 1 – match n°53960133 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 03/05/26

GARCHIZY FR PORT 1 / CHAULGNES 1 – match n°53960129 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 22/03/26

Départemental 2 poule B

CERCY 1 / CORBIGNY 2 – match n°53957961 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

E. MOUX BRASSY 1 / ST ELOI 1 – match n°53957962 du 15/02/2026 – Fixé le 05/04/26

MOULINS 2 / LUZY 1 – match n°53957963 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26

LA MACHINE 2 / ESN58 2 – match n°53957964 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26

CHATEAU ARLEUF 1 / CHANTENAY 1 – match n°53957965 du 15/02/2026 – Fixé le 22/03/26

LUTHENAY 1 / ST PIERRE 1 – match n°53957966 du 15/02/2026 – fixé le 22/03/26

ST ELOI 1 / CERCY 1 – match n°53957971 du 22/02/2026 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

ESN58 2 / MOULINS 2 – match n°53957969 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

CORBIGNY 2 / LUTHENAY 1 – match n°53957970 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 03/05/26

Départemental 3 poule A

VARZY 2 / POUGUES 2 – match n° 50492.2 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26

COULANGES 3 / MONTIGNY 1 – match n°53960235 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

PREMERY 1 / FC IMPHY 1 – match n°53960236 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26

MARZY 2 / TANNAY 1 – match n°53960237 du 15/02/26 – fixé le 22/03/26

GUERIGNY URZY 2 / DONZY 1 – match n°53960238 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

POUGUES 2 / COULANGES 3 – match n°53960240 du 22/02/26 – Fixé le 18/04/26 à 18h

TANNAY 1 / GUERIGNY URZY 2 – match n°53960243 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

MONTIGNY 1 / PREMERY 1 – match n°53960241 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

DONZY 1 / VARZY 2 – match n°53960239 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

VARZY 2 / COULANGES 3 – match n°53960250 du 15/03/2026 – fixé le 03/05/26

Départemental 3 poule B

COSSAYE 1 / NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 - match n°50022.1 du 21/12/25 (arrêté municipal) – fixé le

22/03/26

OLYMPIQUE ST MARTIN 1 / FC DECIZE 3 – match n° 50032.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26

NEVERS CHALLUY SERMOISE 3 / CHATILLON 1 – match n°53956354 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026

CHARRIN 2 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°53956357 du 15/02/26 – fixé le 05/04/2026

ST SEINE 1 / E. ST REVERIEN CORBIGNY 1 – match n°53956361 du 22/02/2026 (terrain imprat.) – fixé le 22/03/2026

OLYMPIQUE ST MARTIN 1 / LORMES 1 – match n°53956363 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

Départemental 4 poule A

LUTHENAY 2 / CHAULGNES 2 – match n° 50971.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 22/03/26

DRUY BEARD 2 / SAUVIGNY 1 – match n° 50938.1 du 08/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/26

SAUVIGNY 1 / CHATEAUNEUF 1 – match n°54693368 du 15/02/26 – fixé le 19/04/26

MARZY 3 / CHAULGNES 2 – match n°54694987 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

GARCHIZY FR PORT 2 / E. GARCHIZY 3 – match n°54694989 du 22/02/26 (arrêté municipal) – Fixé le 22/03/26

Départemental 4 poule B

DRUY BEARD 1 / CELTIC HAUT MORVAN 1 – match n°54692168 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

E. ST SAULGE MOULINS 1 / LUZY 2 – match n°54692493 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

ESN58 3 / CHATEAU ARLEUF 2 – match n°54692494 du 15/02/26 – fixé le 05/04/26

CHATILLON 2 / E. ST SAULGE MOULINS 1 – match n°54692496 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

CHATEAU ARLEUF 2 / CERCY 2 – match n°54692495 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 19/04/26

2 – MODIFICATIONS DE RENCONTRES

Coupe du Conseil Départemental

En raison du report de certaines rencontres régionales au 01/03/2026 et de la programmation de matchs en retard pour les équipes départementales réserves des clubs concernés, la Commission a décidé dans son PV n°26 des reprogrammations des rencontres ci-dessous :

COULANGES 1 / COSNE 1 – match n°55375612 du 01/03/2026 (match reporté du 25/01/26) - fixé le 22/03/2026 (1/8)

Du fait de leur calendrier respectif et dans le respect du règlement en vigueur,

La Commission laisse la possibilité aux deux clubs de jouer cette rencontre à une autre date (par exemple en semaine et avec accord des deux clubs) et obligatoirement **avant le 01/04/2026** (le vainqueur de la rencontre jouant le match du tour suivant le 05/04/2026).

Les éventuelles démarches de modifications de rencontres sont à saisir via FOOTCLUBS.

Vainqueur COULANGES 1 COSNE 1 / FC NEVERS - match du 01/03/2026 (1/4)

La Commission reporte cette rencontre au 05/04/2026.

La Commission fixe les rencontres ci-dessous :

RC NEVERS CHALLUY SERMOISE 1 / FC NEVERS BANLAY 1 – match n°55510474 du 01/03/2026 (1/4)

La Commission reporte cette rencontre au 01/05/26

GARCHIZY FR PORT 1 / DECIZE 1 – match n°55510475 du 01/03/2026 (1/4)

La Commission reporte cette rencontre au 01/05/26

Les rencontres des ½ finales pour les équipes qualifiées à l'issue de ces rencontres sont reportées à une date ultérieure.

Coupe du District/SportComm

CERCY 1 / ST ELOI 1 – match 55510521 du 01/03/26 – fixé le 22 mars 2026

En raison du report du match de 1/8^{ème} de finale ci-dessus à la date du 22/03/2026, la rencontre des ¼ de finales pour l'équipe qualifiée (POUILLY / Vainqueur de CERCY ST ELOI) sera reportée au 01/05/26

DEPARTEMENTAL 1

POUGUES 1 / ST BENIN 1 – match n°53963457 du 22/03/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 21/03/2026 à 17h00.

Accord de la Commission.

DEPARTEMENTAL 2 poule A

POUILLY 1 / COSNE 3 – match n°53960125 du 03/05/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au 22/03/2026.

Refus de la Commission : 3 rencontres seniors du club de COSNE sont déjà programmées à cette date.

3 – COURRIEL

- Pris note de la décision de la Commission Statuts et Règlement en date du 12/03/2026 donnant match (D2A) perdu par pénalité au club du FC NEVERS (0 but pour, 3 contre, -1 point), précise que l'équipe de NARCY conserve le résultat qu'il a acquis (0 but, 0 point).
- De la Mairie et du club de DONZY demandant l'autorisation de jouer leurs rencontres sur le terrain d'Entrains s/Nohain (accord écrit reçu de la Municipalité) suite aux problèmes techniques rencontrés. Accord de la Commission.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON-JOUÉS

Critérium Féminin poule Elite

FC NEVERS 2 / BRASSY 1 – match n°51446.1 du 08/02/26 (FR Futsal) – fixé le 12/04/26.

FC DECIZE 1 / E. CORBIGNY CHATEAU ARLEUF 1 – match n°55229762 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 05/04/2026

CLAMECY 1 / FC NEVERS 2 – match n°55229763 du 22/02/26 (arrêté municipal) – fixé le 10/05/2026

Critérium féminin poule Consolante

ESN58 1 / VARZY 1 – match n°55229928 du 22/02/2026 – fixé le 04/04/2026 à 18h30

2 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Critérium Féminin poule Consolante

CHARRIN 1 / ESN 58 1 – match n°55229933 du 22/03/2026.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre au samedi 21/03/2026 à 17h sur le terrain de Gannay.

Accord de la Commission.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 25 MARS 2026 A 17H30

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.